



## **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS NON COMMUNAUX**

La commune de Plan-les-Ouates soutient des clubs sportifs dont la discipline n'est pas représentée par un club communal.

Chaque demande sera analysée en fonction du budget, des liquidités ou réserves du club et de son implication auprès des jeunes.

Un soutien peut être apporté aux clubs évoluant dans les niveaux suivants :

- \* cantonal ou régional
- \* suisse (championnat Suisse)
- \* européen – mondial (tournois, championnats internationaux)

### **Constitution du dossier :**

- \* Une lettre justifiant de la nécessité d'une subvention,
- \* Une lettre de soutien de l'association cantonale, nationale, voire internationale,
- \* Un dossier de présentation du club, précisant notamment :
  - discipline,
  - nombre de membres, provenance et niveau(x),
  - logistique,
  - organisation structurelle (comité, entraîneurs, bénévoles)
  - objectifs,
  
- \* Les comptes de l'année précédente,
- \* Un budget prévisionnel de l'année actuelle,
- \* Le montant de la subvention espéré.

**Les dossiers sont généralement examinés en mai et novembre de chaque année.**

A adresser à :

Commune de Plan-les-Ouates  
Service de l'Environnement et des espaces verts  
Monsieur Nicou Etemad, responsable secteur sport  
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates

ou par e-mail : [n.etemad@plan-les-ouates.ch](mailto:n.etemad@plan-les-ouates.ch)